



Province de Québec  
MRC de La Côte-de-Beaupré  
Ville de Château-Richer

## Offre d'une participation au sein d'un comité consultatif

### Membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

---

---

#### *Qu'est-ce qu'un CCU ?*

Le CCU est un comité composé de membres du Conseil municipal et de la population résidente du territoire de la ville de Château-Richer. Il a comme tâche d'analyser et d'émettre des recommandations sur divers dossiers liés à l'aménagement du territoire.

#### *Description du poste :*

Le CCU analyse et émet principalement des recommandations et commentaires pour toute demande assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur. Les demandes analysées peuvent aussi concerner les autres règlements d'urbanisme en vigueur, notamment ceux de zonage et de lotissement, ainsi que les demandes de dérogations mineures.

Le CCU peut aussi être consulté pour toute demande concernant les enjeux urbanistiques, patrimoniaux, paysagers, environnementaux, agricoles ou culturels visant le territoire de la Ville de Château-Richer.

Le CCU est un organisme à caractère consultatif et non décisionnel. Le Conseil municipal prend néanmoins compte des recommandations du CCU avant de prendre une décision sur les enjeux énumérés ci-haut.

#### *Exigences et qualifications :*

- Être résidente ou résident ayant son nom sur liste électorale de la ville de Château-Richer ;
- Faire preuve d'ouverture et de rigueur lors de l'analyse des dossiers ;
- Démontrer un intérêt pour les enjeux liés à l'aménagement du territoire ;
- Intérêt pour l'apprentissage sommaire de quelques règlements d'urbanisme, notamment le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- Disponibilité pour les rencontres du CCU, soit environ treize (13) fois par année. Les rencontres auront lieu sur des plages horaires déterminées par le CCU lors de la première rencontre ;
- Posséder des connaissances en architecture, en types de matériaux de construction et en patrimoine seront considérés comme des atouts.

#### *Conditions :*

- La durée du mandat des membres du CCU est fixée à deux (2) ans et il est renouvelable ;
- Les membres du CCU effectuent leur mandat bénévolement ;
- Les rencontres du CCU peuvent avoir lieu en journée ou en soirée, selon les disponibilités fournies par les membres.

#### *Intéressé ?*

Faire parvenir votre curriculum vitae, **au plus tard le 27 mars 2020 à 16h30**, par courriel, par télécopieur ou à l'adresse suivante. Seules les personnes retenues feront l'objet d'un suivi.

Service de l'urbanisme  
Ville de Château-Richer  
8006, avenue Royale  
Château-Richer (Québec) G0A 1N0  
Télécopieur : (418) 824-3277  
Courriel : urbanisme@chateauricher.qc.ca

Donné à Château-Richer, ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2020